

Mesdames et Messieurs,  
Cher.e.s accueillis,

Nous traversons une situation de crise inédite et nous sommes en première ligne aux côtés des personnes en situation de handicap qui constituent un public particulièrement exposé.

Chacune et chacun est impactée durement à titre personnel d'abord mais également à titre professionnel.

Depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines, nous sommes confrontés aux règles de confinement qui nous empêchent actuellement de poursuivre notre action auprès des personnes accompagnées.

Lors des premiers éléments livrés par notre Président et Gouvernement sur la situation sanitaire de notre pays, nous avons pris avec l'association APF France handicap certaines dispositions afin de préserver la santé des personnes accueillies et des professionnels de la Maison d'Accueil Temporaire en fermant l'accueil de jour.

Nous avons tenté de maintenir l'accueil en hébergement temporaire avec un séjour de week-end qui a eu lieu le 21 et 22 mars dernier. Suite à ce séjour nous avons proposé une organisation différente au Conseil Départemental prenant en compte des temps d'entretien de la maison et des séjours d'une durée moins importantes avec un nombre réduit d'accueillis toujours dans l'objectif de suivre à minima les règles de confinement imposé et la sécurité sanitaire des personnes accompagnées.

Après échange avec le responsable et le médecin conseil du Département de Loire Atlantique, **nous avons pris une décision commune de fermer temporairement la Maison d'Accueil Temporaire du fait de sa spécificité et des modalités d'accueil particulières.** Cette décision a été prise « avec regret » mais nous semblait indispensable pour préserver la santé de tous et devant la situation de crise sanitaire.

J'ai conscience de la difficulté extrême et de la pression croissante auxquelles vous êtes confrontés et je tenais à vous exprimer mon total soutien et mes remerciements les plus sincères pour votre patience.

.../...

L'équipe, Madame Coulon et moi-même restons mobilisés pour vous accompagner. Vous pouvez nous joindre au numéro de téléphone de la MAT pour tous renseignements ou demandes complémentaires. Si vous le souhaitez des rencontres à domicile peuvent être réalisées par un professionnel de la MAT. De plus en fonction des demandes d'hébergement autour de situations difficiles et complexes nous pourrions faire de nouvelles propositions au département pour ré ouvrir la Maison et accueillir avec des modalités d'organisation différentes.

Bien chaleureusement,

**Sandro GENDRON**

*Directeur*

[sandro.gendron@apf.asso.fr](mailto:sandro.gendron@apf.asso.fr)

**POLE APF 49 France Handicap**

SESSAD – Plateforme Ressources 16-25ans – SASHR – SAVS – ETEL – SSIAD – EAAR

Etablissement d'Accueil Temporaire

Saint Barthélémy d'Anjou – Cholet - Tiercé

02.41.96.91.27